

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 20 avril 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

## 1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1- Assemblée publique de consultation.

Assemblée  
publique de  
consultation

Le maire présente les projets de règlements suivants:

Projet n° 2015-55-PU : Règlement amendant le *Plan d'urbanisme numéro 147* dans le but de créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité à même une aire d'affectation de faible densité située à l'est de la rue Belvédère.

Projet n° 2015-102-Z : Règlement de concordance amendant le *Règlement de zonage numéro 148* dans le but de créer une nouvelle zone à dominance résidentielle dans le secteur de la rue de la Sapinière.

Projet n° 2015-56-PU : Règlement amendant le *Plan d'urbanisme numéro 147* dans le but d'agrandir la zone d'aménagement prioritaire située dans le secteur de la 10<sup>e</sup> Rue.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces projets de règlements.

## 2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de  
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

2015-131TM

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES**

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 13 avril 2015

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 13 avril 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

**2015-132TM**

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 13 avril 2015 soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1- Adoption des procès-verbaux des 7 et 13 avril 2015 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 7 et 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

**2015-133TM**

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 7 et 13 avril 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 - CONSEIL MUNICIPAL**

**6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE**

**7 - GESTION DU TERRITOIRE**

7.1- Plan-projet de rénovation au 152, boul. Frontenac Ouest

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-019 concernant la propriété située au 152, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer le revêtement extérieur par un revêtement métallique et à agrandir le bâtiment vers l'arrière;

**2015-134TM**

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-019 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS**

8.1- Renouvellement du contrat d'assurance responsabilité d'exploitant d'aéroport

ATTENDU la nécessité pour la Ville de procéder au renouvellement de l'assurance responsabilité d'exploitant d'aéroport à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015;

ATTENDU la proposition transmise par AON Parizeau inc. le 26 mars 2015;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

**2015-135TM**

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité d'exploitant d'aéroport tel que proposée par le courtier AON Parizeau inc., représentant les assureurs Lloyds et Allianz Risques Mondiaux, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2016, moyennant une prime annuelle de 2 923,77 \$, frais et taxes applicables inclus, payable à même les fonds généraux des années 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-  
Assurance  
responsabilité  
- pistes de  
rouli-roulant  
et parcs de  
BMX

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines participe au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) pour les assurances des parcs de rouli-roulant et des pistes de BMX;

ATTENDU la proposition soumise par le courtier BFL Canada pour le renouvellement de cette couverture en responsabilité et la recommandation de l'UMQ, entérinée par les membres du regroupement;

**2015-136TM**

ATTENDU QUE le comité exécutif de l'UMQ a octroyé le contrat d'assurances le 2 avril 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR            le conseiller Michel Verreault  
   APPUYÉ PAR                    le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines entérine l'acceptation par l'UMQ des conditions de renouvellement du contrat d'assurance responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et parcs de BMX pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 1<sup>er</sup> mai 2016 pour un montant total de 5 066 \$, taxes applicables et frais d'administration (UMQ) en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-  
Assurance de  
dommages  
2015-2016 -  
Regroupement  
agglomération  
1

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est partie à une entente de regroupement avec d'autres villes afin d'acquérir un portefeuille d'assurances de dommages avec fonds de garantie en regard de l'assurance des biens et de l'assurance responsabilité civile primaire;

ATTENDU le rapport d'analyse du renouvellement en regard des assurances de dommages, déposé par FIDEMA Groupe Conseil inc., le 19 mars 2015;

**2015-137TM**

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR            le conseiller Michel Verreault  
   APPUYÉ PAR                    la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville entérine le renouvellement des assurances de dommages avec le courtier BFL Canada inc. pour une prime totale, taxes incluses, de 126 210 \$ pour la période du 30 avril 2015 au 30 avril 2016, tel que détaillé au tableau suivant :

Type d'assurance	Assureur	Prime pour le terme 2015-2016
Assurances des biens	AIG (anciennement CHARTIS)	51 723
Bris de machines	Royal, Sun Alliance	2 835
Assurances contre les délits et détournement	AIG (anciennement CHARTIS)	2 355
Responsabilité civile primaire	Les souscripteurs du Lloyd's	19 652
Responsabilité civile excédentaire	Les souscripteurs du Lloyd's	9 104
Responsabilité d'administration municipale	Les souscripteurs du Lloyd's	7 098
Assurance automobile des propriétaires (responsabilité civile et dommages à nos véhicules)	AIG (anciennement CHARTIS)	22 272
Assurance automobile des garagistes (fourrière municipale)	AIG (anciennement CHARTIS)	750
	<b>Sous-total</b>	115 789
	<b>Taxes (9 %)</b>	10 421
	<b>Total</b>	126 210

QUE le coût de ces services soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2015;

QUE la Ville verse la somme de 117 630 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie en matière de responsabilité civile et la somme de 22 879 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie en biens, pour la période ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-  
Octroi du  
contrat de  
mise en  
veilleuse,  
départ et  
entretien mi-  
saison du  
système de  
réfrigération  
du Centre  
Mario-  
Gosselin

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les services de mise en veilleuse, départ et entretien mi-saison du système de réfrigération du Centre Mario-Gosselin pour une période de 3 ans;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (pour 3 années de contrat)
Réfrigération Amiante inc.	25 144,60 \$
R.P. Muller inc.	37 912,81 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Réfrigération Amiante inc.**, les travaux de mise en veilleuse, départ et entretien mi-saison du système de réfrigération du Centre Mario-Gosselin selon les prix unitaires déposés et pour une dépense anticipée de 8 381,53 \$ par année, taxes applicables en sus, pour la période de juin 2015 à mai 2018;

QUE le coût de cette dépense soit assumé à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 à 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES**

**10 - COUR MUNICIPALE**

**11 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

12.1- ATTENDU QUE la période de probation de la titulaire du poste à temps partiel de  
Embauche en permanence de Mme secrétaire à la bibliothèque est complétée;

Vanessa ATTENDU l'évaluation probante de la responsable à la bibliothèque;

Grondin au ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

poste à temps partiel de ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du  
secrétaire à la 2 mars 2015;

bibliothèque

**2015-139TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE madame Vanessa Grondin soit engagée en permanence au poste à temps partiel de secrétaire à la bibliothèque, et ce, à compter du 9 avril 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Grondin soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 - RESSOURCES FINANCIÈRES**

13.1- ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du  
Acceptation mois de mars 2015;

de la liste des chèques - ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du  
Mars 2015 13 avril 2015;

**2015-140TM** EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 3 176 556,86 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 - GREFFE**

**15 - SÛRETÉ MUNICIPALE**

**16 - SÉCURITÉ INCENDIE**

**17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

**18 - URBANISME**

**19 - LOISIRS ET CULTURE**

20 -

## LÉGISLATION

20.1-  
Adoption du  
règlement n°  
538

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 538 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 16 mars 2015;

2015-141TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 538 intitulé « **Règlement pour amender le Plan d'urbanisme n°147 dans le but de créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité à même une aire d'affectation de faible densité située à l'est de la rue Belvédère** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-  
Adoption du  
règlement n°  
539

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 539 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 16 mars 2015;

2015-142TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 539 intitulé « **Règlement pour amender le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir la zone d'aménagement prioritaire située dans le secteur de la 10<sup>e</sup> Rue** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-  
Adoption du  
règlement de  
concordance  
n° 540

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 540 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 16 mars 2015;

2015-143TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 540 intitulé « **Règlement de concordance amendant le Règlement**



**de zonage n° 148 dans le but de créer une nouvelle zone à dominance résidentielle dans le secteur de la rue de la Sapinière »** soit adopté, comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-  
Adoption du  
règlement n°  
541

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 541 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 7 avril 2015;

2015-144TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 541 intitulé « **Règlement pour amender le Règlement numéro 84 concernant la paix et le bon ordre dans le but de créer une infraction reliée à la présence d'une personne sur une propriété publique ou privée, alors qu'un panneau en interdit l'accès** » soit adopté, comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-  
Adoption du  
premier projet  
de résolution  
autorisant un  
projet  
particulier au  
77, rue  
Monfette  
Ouest

ATTENDU la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction d'un garage au 77, rue Monfette Ouest présentée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'approbation de ce projet est assujettie aux dispositions du *Règlement numéro 157 sur les projets particuliers*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères relatifs au *Règlement sur les projets particuliers*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 avril 2015;

2015-145TM

ATTENDU QUE le défaut de remplir toute condition imposée entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser le projet particulier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de résolution autorisant un projet particulier de construction d'un garage au 77, rue Monfette Ouest portant le numéro 2015-05-PPCMOI soit adopté aux conditions suivantes :

- la haie de cèdres doit être conservée et un écran protecteur doit être aménagé au nord et à l'est de la propriété;
- le terrain doit être aménagé;
- l'entreposage extérieur y est interdit;

QUE ce projet de résolution soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le mardi 19 mai 2015 à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 -

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Communications avec des représentants de certaines centrales syndicales.
- 2) Implantation d'un centre de congrès.
- 3) Application d'un règlement municipal.
- 4) Travaux de dynamitage.

22 -

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Et cette réunion se termine à 20 h 55.

Le tout respectueusement soumis.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj